



## demande de titre de séjour

Par **BIGUP111**, le **10/03/2010** à **17:05**

Bonjour,

Bjr je suis un marocain sans papiers ; je suis marié avec une française depuis 4 mois j'ai fait une demande de titre de séjour j'ai eu un refus préfectoral en demandant d'aller chercher un visa long séjour au service du consulat de France. Je voulais partir mais ma femme est enceinte de 4 mois et demi, j'ai envoyé une lettre au préfet avec un certificat prouvant que ma femme est enceinte. Que dois-je faire dans ce cas-là ? merci de votre réponse

Par **Cleyo**, le **11/03/2010** à **16:40**

Bonjour,

Vous pouvez solliciter la délivrance d'un visa long séjour auprès du préfet, en plus du titre de séjour et l'attendre en restant en France, à deux conditions :

- vous pouvez justifier de 6 mois de vie commune avec votre épouse
- ET
- vous êtes entré en France régulièrement, avec un visa court séjour.

Si vous ne remplissez pas ces deux critères, il vous faudra rentrer dans votre pays, OU attendre la naissance de l'enfant, le reconnaître, et solliciter un titre de séjour, non pas comme conjoint de français, mais en qualité de père d'un enfant français.

Cleyo